

# Social Media

#TOURISME

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES OFFRES SOCIAL MEDIA BY NEGOCOM ATLANTIQUE

1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après les «CGV») ont pour objet de préciser les clauses générales d'exécution et de règlements applicables aux prestations réalisées par Negocom Atlantique, société à responsabilité limitée au capital social de 313 000 euros, dont le siège social est situé au 134 avenue du Maréchal Juin, Immeuble le 1857, Hall A, 24000 Périgueux, immatriculée au RCS de PÉRIGUEUX sous le numéro 830 476 933 (ci- après l' « Éditeur »).
2. Les CGV sont systématiquement adressées ou remises à chaque client, personne physique ou morale (ci- après « le client ») avec le bon de commande émis par la Société NEGOCOM Atlantique, le client reconnaissant expressément en avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible. Elles prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales qui pourraient être opposées à la Société NEGOCOM Atlantique. En conséquence, l'acceptation du contrat par le client emporte son adhésion sans réserve aux présentes CGV, sauf conditions particulières consenties par écrit par la Société NEGOCOM Atlantique à son client. Le fait que la Société NEGOCOM Atlantique ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Ces CGV prévalent sur les éventuelles conditions générales du client.
3. Objet du contrat : La Société NEGOCOM Atlantique accompagnera son client dans la gestion de ses pages de réseaux sociaux par la définition de l'existant et des besoins, elle prendra la main pour le compte de son client sur la création d'une cohérence éditoriale de l'ensemble, la planification et la création de contenus dont la fréquence sera définie par l'option tarifaire choisie. La Société NEGOCOM Atlantique fournira enfin un reporting régulier des actions menées.

4. Durée du contrat : le présent contrat valide un engagement de 6 ou 12 mois sans tacite reconduction.
  
5. Résiliation du contrat : la Société Negocom Atlantique se réserve le droit de mettre fin au contrat à tout moment dans le cas où elle n'arrive pas à obtenir de la part de son client l'ensemble des éléments techniques nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le client ne pourra en aucun cas résilier son contrat en cours de période sauf faute grave de la Société Negocom Atlantique. Toute annulation partielle ou totale du contrat par le client à compter de la date de signature dudit contrat entrainera à la charge du client l'obligation de régler à la Société NEGOCOM Atlantique l'intégralité des sommes dues au titre du contrat annulé, à titre d'indemnisation, sans préjudice des frais supplémentaires qui pourraient être dus, sur justificatifs.
  
6. Facturation : la facture de la prestation sera adressée en une fois après la mise en œuvre du contrat. Le paiement de cette dernière pourra être réalisé en une ou plusieurs fois ou même de façon mensualisée, par virement, prélèvement, chèque ou CB à réception. Le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Toute somme non payée à l'échéance de la facture ou de la mensualité (si le paiement est mensualisé) entraînera de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture l'application de pénalités d'un montant égal à 10 fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client. Pour les clients professionnels relevant des dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire de 40 euros est également due pour les frais de recouvrement et dans l'hypothèse où les frais de recouvrement seraient supérieurs au montant précité, la Société NEGOCOM Atlantique se réserve le droit de solliciter toute indemnisation complémentaire sur justification. En cas de non paiement, même partiel, à l'échéance, la Société NEGOCOM Atlantique se réserve le droit de suspendre ses actions 15 jours après mise en demeure restée infructueuse.
  
7. Commission sur Achat d'Espace Média Social : Pour tout achat d'espace publicitaire effectué sur les plateformes de médias sociaux pour le compte de ses clients, Negocom Atlantique, ainsi que sa branche spécialisée dans les médias sociaux, appliquera un taux de commission d'agence de 30%. Ce taux s'applique en déduction du montant total de l'achat d'espace, avant taxes et autres frais éventuels. Cette commission déduite de la valeur des achats d'espace effectués sur les réseaux sociaux est destinée à couvrir les services de gestion, de planification, de négociation, et d'optimisation des campagnes publicitaires menées sur les médias sociaux. Toutes les transactions d'achat d'espace publicitaire sont soumises à cette

condition, qui constitue une partie intégrante du contrat de service établi entre Negocom Atlantique et le client.

8. Confidentialité des données personnelles : la Société Negocom Atlantique s'engage à garantir la confidentialité des données personnelles fournies par son client et à respecter les politiques de confidentialité et les lois en vigueur sur la protection des données. Les données personnelles du client sont collectées par la Société NEGOCOM Atlantique lors de la signature du contrat afin de permettre la création du compte client et la gestion des pages de réseaux sociaux. Elles pourront faire l'objet d'un traitement informatisé à des fins professionnelles et seront conservées pour une durée correspondante à la durée de la relation contractuelle.
9. Le client pourra à tout moment avoir accès aux informations le concernant, en demander l'extraction, dans les conditions prévues par la loi, afin de les modifier, afin de demander la restriction de leur utilisation, ou encore de les supprimer.
10. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP), chaque client pourra exercer ses droits en contactant le délégué à la protection des données de la SARL NEGOCOM Atlantique, Monsieur Frédéric LARZINIÈRE, en utilisant l'une des coordonnées suivantes : Par courrier à la SARL NEGOCOM ATLANTIQUE - 134 avenue du Maréchal Juin, Immeuble le 1857, Hall A, 24000 Périgueux, Par courrier électronique : [manager@negocom-atlantique.com](mailto:manager@negocom-atlantique.com), par téléphone : 05.53.03.99.02.
11. Règles relatives à la propriété intellectuelle des données fournies par le client : le client devra s'assurer que la diffusion du contenu fourni ne contrevient à aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, notamment en ce qui concerne les droits d'utilisation de photos et d'illustrations, le client déclarant expressément être titulaire de l'intégralité des droits nécessaires à l'exploitation du contenu (textes et photos) diffusés et que ce contenu est conforme aux lois et règlements en vigueur dont les droits de la personne, les droits à l'image et au respect de la vie privée.
12. Propriété des contenus visuels, (Photos, vidéo) réalisés par Negocom Atlantique dans le cadre du contrat Social Média :  
Dans le cadre de la relation contractuelle entre Negocom Atlantique et le Client, il est convenu que les photographies et vidéo prises par les collaborateurs salariés de Negocom Atlantique dans le but exclusif de la gestion des pages de réseaux sociaux du Client restent la propriété exclusive de Negocom Atlantique.  
Ces photographies ne pourront être utilisées par le Client que dans le cadre strict de

la publication sur ses réseaux sociaux, tels que définis dans les prestations contractuelles.

Toute autre utilisation, notamment mais sans s'y limiter à des campagnes publicitaires, supports imprimés ou publications sur d'autres plateformes par le client, devra faire l'objet d'une autorisation préalable, expresse et écrite de Negocom Atlantique.

Toute violation de cette clause pourra entraîner des actions appropriées, conformément aux dispositions légales en vigueur.

13. Garanties fournies par le client : le client garantit également la société Negocom Atlantique contre toute réclamation et tout recours des titulaires de droits (notamment les droits de reproduction, d'adaptation, de diffusion et de représentation), et plus généralement, contre toute personne qui s'estimerait lésée par le Contenu à quelque titre que ce soit.
  
14. Exonération de responsabilité : la responsabilité de l'Éditeur ne saurait être engagée en cas de rupture de visibilité momentanée due à un dysfonctionnement ou un encombrement du réseau Internet ou un dysfonctionnement d'une ou plusieurs plateformes sociales concernées par le présent contrat.
  
15. Règles relatives au contenu du site web du client vers lequel renverront les campagnes social media : l'Éditeur ne peut pour quelque cause que ce soit être tenu responsable du contenu du Site Web de l'Annonceur dont les internautes et les autres Annonceurs auront accès par clic URL de destination depuis le contenu créé. Le client s'engage à ce que le contenu de son site Web accessible par clic sur l'URL de destination depuis le contenu diffusé sur les réseaux soit en relation directe avec ce contenu et conforme aux lois et règlements en vigueur. Le client sera par ailleurs seul gestionnaire des demandes éventuellement adressées par les internautes suite au clic sur l'URL de destination depuis le Contenu diffusé. Le client sera responsable de toutes demandes et litiges éventuels avec les internautes, notamment ceux liés à ses engagements contractuels et au contenu de ses offres. Toute opération commerciale intervenue entre le client et un internaute qui aurait eu accès à son site web via un clic URL sur le réseau social géré par NEGOCOM Atlantique relève de la seule responsabilité légale et déclarative du client, la Société NEGOCOM Atlantique excluant toute responsabilité.
  
16. Litiges et clause attributive de juridiction : lorsqu'une partie ne se conforme pas aux conditions du contrat et/ou aux présentes CGV, les parties s'engagent à trouver une solution amiable dans un délai de 15 jours calendaires à compter de l'envoi par la partie demanderesse d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

17. Tous les litiges auxquels les prestations exécutées par la SARL NEGOCOM Atlantique en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus amiablement entre l'Éditeur et l'Annonceur seront portés devant les juridictions de Périgueux.

# **Social Media**

**#TOURISME**